

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2019

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Bruno CARPENTIER	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Ghislaine ROGER	CM	X		
Christine DAVAL	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM		X	
Jean-Paul COMBE	Adj		X		Jean AUBERT	CM	X		
Irène CARRERAS	Adj	X			Pierre BEAU	CM	X		
Ludovic POYET	CM		X		Cindy DUBIEN	CM	X		
Stéphanie BOUCHARD	CM		X		Antoine GUIRAUD	CM	X		
Nicolas ROLLAND	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : Monsieur François LAURENT				
Jean-Paul COMBE donne pouvoir à Irène CARRERAS Stéphanie BOUCHARD donne pouvoir à Ghislaine ROGER Stéphane CARRERAS donne pouvoir à Christine DAVAL Ludovic POYET donne pouvoir à Ludovic BUISSON									
Sur Convocation du Maire en date du 3 avril 2019									

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2019 est adopté par 14 voix Pour et 1 voix Contre.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018**
- **Affectation des résultats**
- **Vote des budgets 2019**
- **Taux des impôts locaux 2019**
- **Versement de la subvention au CCAS**
- **Convention de groupement de commande pour la fourniture de gaz avec Loire Forez Agglomération**

Approbation des comptes de gestion : Budget général et budgets annexes

Monsieur le Maire présente au Conseil les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il permet ensuite au conseil de s'assurer que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2018, par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **COMMUNE DE SAIL SOUS COUZAN**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,
Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,
Après avis de la commission des finances,
Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,
Délibérant sur le compte administratif 2018 de la Commune, établi par M. Ludovic BUISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, APPROUVE par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE :

1 Déficit d'investissement	de	242 199.58 Euros
1 Excédent de Fonctionnement	de	419 410.43 Euros

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global d'exploitation de 177 210.85 € au compte R 002

Décide d'affecter 242 199.58 € au compte 1068.

DECIDE par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018, BUDGET PRIMITIF 2019 et affectation de résultats :

Dépenses de Fonctionnement

Libellé	BP 2018 Crédits ouverts DM + RAR 2017	CA 2018 Mandats émis 2018	Budget primitif 2019
011 Charges à caractère général	149 510.64	108 282.80	137 310.45
012 Charges du personnel	245 715.61	221 716.80	238 893.29
014 Atténuations de produits	500.00	0.00	250.00
65 Autres charges gestion cour.	61 300.00	54 503.38	54 715.01
66 Charges Financières	11 205.65	11 105.65	9 298.38
67 Charges exceptionnelles	2 000.00	1 916.58	2 100.00
022 Dépenses imprévues fonct.	2 000.00	0.00	0.00
023 Virement à la section d'investissement	308 475.41		348 767.43
TOTAL DES DEPENSES	780 707.31	397 525.21	791 334.56

Recettes de Fonctionnement :

Libellé	BP 2018 Crédits ouverts (DM)	CA 2018 Titres émis 2018	Budget primitif 2019
013 Atténuations de charges	1 000.00	1 670.38	1 000.00
70 Produits des services	21 000.00	23 876.87	48 400.00
73 Impôts et taxes	343 356.33	378 833.60	367 863.71
74 Dotations et participations	115 500.00	124 850.39	119 300.00
75 Autres produits gestion courante	73 000.00	73 475.64	72 000.00
77 Produits exceptionnels	17 000.00	4 377.78	5 560.00
R002 résultat reporté	209 850.98		177 210.85
TOTAL DES RECETTES	780 707.31	607 084.66	791 334.56

COMMUNE

Dépenses d'Investissement :

Libellé	BP 2018 Crédits ouverts (DM)	CA 2018 Mandats émis 2018	Budget primitif 2019 + RAR
204 subventions d'équipement versées	43 531.82	43 531.82	43 531.82
21 Immobilisations corpo	16 949.01	14 658.80	49 278.00
23 Immobilisations en cours	226 640.39	49 246.24	998 831.13
16 Remboursement d'emprunt	53 354.19	53 354.19	55 261.46
<i>Déficit d'investissement reporté du CA 2017</i>	53 155.26		
<i>Déficit d'investissement reporté du CA 2018</i>			66 026.58
TOTAL DES DEPENSES	393 630.67	160 791.05	1 212 928.99

Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2018 Crédits ouverts (DM)	CA 2018 Titres émis 2018	Budget primitif
13 Subvention d'investissement	0.00	58 500.00	353 472.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	32 000.00	35 964.47	10 733.96
16 Emprunts en euros	0.00	0.00	257 756.02
<i>1068 Affectation de résultat l'investissement 2017</i>	53 155.26	53 155.26	
<i>1068 Affectation de résultat l'investissement 2018</i>			242 199.58
021 Virement de la section de fonct.	308 475.41		348 767.43
TOTAL DES RECETTES	393 630.67	147 919.73	1 212 928.99

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - SERVICE EAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2018 du service Eau, établi par M. Ludovic BUISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, APPROUVE par 14 voix POUR :

1 Excédent de fonctionnement de **93 625.24 Euros**

1 Déficit d'investissement de **114 865.23 Euros**

AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE D'EAU 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter 93 625.24 € au compte 1068.

Où cet exposé, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE par 15 voix POUR

D'AFFECTER 93 625.24 € au compte 1068.

EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2018, BUDGET PRIMITIF 2019 et affectation de résultats :

Dépenses d'Exploitation :

Libellé	BP 2018 Crédits ouverts (DM)	CA 2018 Mandats émis 2018	Budget primitif 2019
011 Charges à caractère général	26 500.00	10 912.64	17 000.00
012 Charges du personnel	0.00	0.00	20 000.00
014 Atténuation de produits	16 100.00	15 682.00	10 100.00
65 Autres charges gestion courante	2 000.00	0.00	2 000.00
66 Charges Financières	700.00	398.01	0.00
67 Charges exceptionnelles		0.00	
023 Virement à la section d'investissement	77 277.03	0.00	1 816.03
042 Opération d'ordre entre section	12 445.00	12 445.00	43 600.00
TOTAL DES DEPENSES	135 022.03	39 437.35	94 561.03

Recettes d'Exploitation :

Libellé	BP 2018 Crédits ouverts (DM)	CA 2018 Titres émis 2018	Budget primitif 2019
70 Ventes de produits	113 190.00	111 230.86	72 729.00
77 Produits exceptionnels		0.00	0.00
042 Opérations d'ordre entre section	21 832.03	21 832.03	21 832.03
<i>Excédent d'exploitation reporté de 2017</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Affectation de l'excédent global d'exploitation de 2018</i>			
TOTAL DES RECETTES	135 022.03	133 062.89	94 561.03

EAU ET ASSAINISSEMENT**Dépenses d'Investissement :**

Libellé	BP 2018 Crédits ouverts (DM)	CA 2018 Mandats émis 2018	Budget primitif 2019
20 Immobilisations incorporelles	1 400.00	1 314.00	6 000.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	10 000.00
23 Immobilisations en cours	103 600.00	92 815.65	150 000.00
16 Remboursement d'emprunt	80 000.00	80 000.00	
040 Opération d'ordre entre section	21 832.03	21 832.03	21 832.03
041 Opération patrimoniales	5 780.27		
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2017</i>	257 499.43		
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2018</i>			114 865.23
TOTAL DES DEPENSES	470 078.73	195 961.68	302 697.26

Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2018 Crédits ouverts (DM)	CA 2018 Titres émis 2018	Budget primitif 2019
10 Dotation fonds divers réserves	89 000.00	90 308.08.	14 628.67
1068 autres Réserves	155 809.80	155 809.80	93 625.24
13 Subvention d'investissement	105 377.03	0.00	120 000.00
16 Emprunts et dettes assimilées	24 389.60	80 000.00	28 991.32
<i>Affectation de résultat au financement de l'investissement</i>	0.00	0.00	
021 Virement de la section de fonct.	77 277.03	0.00	1 861.03
Opérations d'ordre entre section	12 455.00	12 445.00	43 591.00
041 Opérations patrimoniales	5 780.27	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES	470 078.73	338 562.88	302 697.26

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LOTISSEMENT « LES OREADES »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2018 du Lotissement « LES OREADES », établi par M. Ludovic BUISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APPROUVE à l'unanimité :

1 Excédent de fonctionnement de **108 107.21 Euros**

1 Déficit d'investissement de **206 246.83 Euros**

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

Comme chaque année, le Conseil Municipal examine les taux de la part communale des impôts locaux, comprenant la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2019.

DIT que :

- le Taux de la Taxe d'Habitation reste à 4.26 %,
 - la Taxe Foncière sur le Bâti reste à 9.79 %,
- et la Taxe Foncière sur le non-bâti reste à 35.62 %.

INSCRIT les recettes en découlant au budget communal pour 2019 ;

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 4 000 € au CCAS.

Cette somme a été inscrite au Budget communal de l'exercice 2019, article 657362.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité le versement de la subvention de 4 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'année 2019.

Les Crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours article 657362.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACHEMINEMENT ET A LA FOURNITURE DE GAZ

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le projet de convention concernant la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acheminement et à la fourniture de gaz avec Loire Forez Agglomération.

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel alimentant les Points de Livraison des collectivités appartenant au groupement de commandes.

Les membres du groupement sont : Loire Forez Agglomération, la Mairie de MONTBRISON, la Mairie de PRECIEUX, la Mairie de SAINT-ROMAIN-LE-PUY et SAIL-SOUS-COUZAN ;

Loire Forez Agglomération a été désignée comme coordonnateur de groupement, la convention prendra effet à compter de sa notification et se terminera au 31 décembre 2023.

La convention comporte les articles suivants:

- 1 – Objet du groupement de commande
- 2 – membres du groupement
- 3 – durée de la convention

- 4 – coordonnateur du groupement
- 5 – Missions du coordonnateur
- 6 – Obligations des membres du groupement
- 7 – organe de décision
- 8 – remplacement des membres de la commission d'appel d'offres
- 9 – convocation de la commission d'appel d'offres
- 10 – frais de gestion du groupement
- 11- modalités financières
- 12 – modalités d'adhésion au groupement
- 13 – modalités de retrait du groupement
- 14 – modification de la convention
- 15 – règlement de litiges

Où cet exposé, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire,
A SIGNER la convention à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents,
CERTIFIE,
Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 11 avril 2019

Le Maire,
Ludovic BUISSON

